

**Contrat de Ville - Programme 1995 - Sollicitation complémentaire  
des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales - Encaissement  
et réaffectation d'une subvention**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : En complément aux financements prévus aux délibérations des 15 mai et 20 juillet 1995, la Commission Plénière d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon a décidé d'apporter son concours financier à d'autres actions d'animation inscrites à la programmation 1995 du Contrat de Ville :

- \* quartier : Planoise
- \* action : Centre de Loisirs enfants
- \* maître d'ouvrage : Ville/MPT
- \* budget : 193 009 F
- \* participation CAF : 10 000 F

Les financements apportés par la Ville sont inscrits au budget primitif de l'exercice 1995.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à solliciter le versement de l'aide de la CAF, soit 10 000 F,
- autoriser l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant dès réception de la somme :

\* *en recettes* : 945 - 90 / 7379 - 95005 / 47030

\* *en dépenses* : 945 - 90 / 645 - 95005 / 47030

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.